

7C-Suivi des espèces invasives susceptibles d'impacter les populations d'aprons

N° et Titre Objectif opérationnel:

7-Etre vigilant et réactif vis-à-vis de toutes espèces ou pratiques susceptibles d'impacter les populations d'apron

Domaine:

Gestion

Priorité: 1

Région(s) concernée(s):

Bassin rhodanien: région BFC, région AURA, Région Sud

Contexte et enjeux:

Le maintien et la restauration des populations d'apron mobilisent des moyens importants, tant humains que financiers. Alors que les programmes précédents commencent à porter leurs fruits, ces résultats pourraient être anéantis par l'introduction d'espèces exotiques. En effet, certaines espèces par leur comportement, leur mode de vie ou potentiellement la transmission de maladies, sont susceptibles d'impacter significativement les populations d'aprons. Dans ce contexte, il apparaît essentiel d'évaluer les risques associés à la présence de certaines espèces déjà présentes dans certains cours d'eau/bassins ou susceptibles de l'être dans un avenir proche, de prévenir leur introduction et d'anticiper les actions à mettre en œuvre pour enrayer leur dissémination et leurs impacts.

Résultats attendus ou question à laquelle on cherche à répondre:

- Sélection et évaluation de l'impact potentiel d'espèces introduites
- Mise en place d'un réseau de station de surveillance
- Mise en œuvre d'actions rapides de limitation ou d'éradication
- Développement et tests de méthodes expérimentales de lutte
- Retours d'expériences

Acquis PNA 2012-2016:

Action ciblée dans le PNA mais non mise en œuvre.

Description de l'action:

Il s'agira de travailler selon plusieurs axes :

- A partir d'une analyse bibliographique, établir une sélection d'espèces de poissons, notamment européennes, les plus susceptibles de rentrer en contact avec les populations d'aprons et hiérarchiser leurs impacts potentiels.
- A partir de connaissances existantes (bibliographie) ou d'études expérimentales, accroître les connaissances sur les traits biologiques, écologiques et éthologiques des populations introduites (potentiellement différentes de celles de leur aire de répartition d'origine) pouvant servir de base à des actions de limitations/éradications. Cette action peut comporter

des études de télémétrie destinées à mieux connaître/confirmer des préférences d'habitat dans le temps ou des comportements de migration (vitesse et modalité de colonisation) ainsi que des études du régime alimentaire pour comparaison à celui de l'apron dont la connaissance a été consolidée dans le PNA précédent.

- Sur la base du volet précédent et en tenant compte des réseaux de suivis existants ou en projet, proposer un réseau spécifique de veille des introductions/dissémination d'espèces et des méthodes de suivi adaptées et potentiellement combinées (ADNe, pêches électriques...).
- Mettre en œuvre par étape (tests, ajustements, mise en œuvre opérationnelle...) un réseau de veille de ce type, en focalisant dans un premier temps sur les espèces de gobies et en utilisant si possible certaines stations de l'observatoire apron sur lesquelles on dispose d'une assez longue série de données quantitatives.
- En fonction des connaissances de présence ou d'introductions nouvelles, mettre en place rapidement des actions, y compris expérimentales, pour au moins limiter, si ce n'est éradiquer (possible a priori que dans la première phase d'acclimatation) la présence ou l'extension des populations cibles.

Dans les différents volets précédemment listés, en particulier sur les suivis et les actions de limitation, on prêtera une attention particulière aux différentes espèces de gobies déjà ciblées comme présentant un risque d'impact majeur et immédiat sur le bassin de la Durance.

Calendrier de réalisation:

2020-2030

Indicateurs de suivi:

Liste d'espèces ciblées à partir d'une analyse bibliographique

Nombre d'études (rapports) sur les populations introduites (quantitatif) – apports de connaissances nouvelles (qualitatif)

Nombre de stations de surveillances des introductions/disséminations

Fréquence des suivis

Indicateurs de réalisation:

Rapport d'activités et de suivi

Retour d'expériences sur les diverses techniques de suivi et de lutte mises en œuvre

Recueil d'actions à mettre en œuvre selon une typologie de situations (espèces exotiques, phase de colonisation, proximité avec les populations d'apron et continuité, caractéristiques du milieu récepteur en fonction des préférences/exigences des espèces introduites,...)

Pilote de l'action et pilote(s) associé(s):

AFB

Partenaire(s) pressenti(s):

Fédérations de pêches, scientifiques, associations

Coûts estimatifs:

Volet expérimental (connaissance des espèces introduites) : 50-100 000 euros sur 10 ans

Conception et mise en œuvre d'un suivi des introductions : 50-100 000 euros sur 10 ans

Mise en œuvre d'actions de limitation/éradications : 50 000-100 000 sur 10 ans

Financements pressentis:

AFB, Régions, DREALs

Autres espèces bénéficiant de l'action de manière directe ou indirecte:

Espèces de poissons partageant certaines caractéristiques écologiques (chabots, blennies, loches...)
et d'autres espèces susceptibles d'être impactées par la compétition ou la prédation (toutes espèces
de poissons, invertébrés, écrevisses...)